



## Politique sur la responsabilité sociale pour la santé, la sécurité et les droits des travailleurs, l'environnement

Révision février 2010\*

Le Groupe Pirelli poursuit et soutient le respect des droits de l'homme reconnus au niveau international et il considère que la protection de l'intégrité, de la santé, des droits et du bien-être de ses salariés et de l'environnement, sont des éléments primordiaux et fondamentaux de l'exercice et du développement de ses activités.

Les activités du Groupe Pirelli s'inspirent du Code Ethique approuvé par le Conseil d'Administration et elles s'exercent conformément au Modèle de Durabilité prévu par le Global Compact des Nations Unies, signé en 2004.

Les stratégies de développement durable du Groupe supposent, entre autres, qu'il s'engage continuellement à améliorer les aspects liés à l'environnement, à la santé et à la sécurité du travail et inhérents aux activités, en respectant et en soutenant résolument les contenus de la "Déclaration Universelle des Droits de l'Homme", de la "Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail sur les Principes et les Droits fondamentaux du Travail", de la "Déclaration de Rio sur l'Environnement et le Développement" et de la "Convention des Nations Unies contre la corruption".

A ces fins, le Groupe Pirelli s'engage à :

- gérer les activités qu'il mène en matière de santé, de sécurité et de droits du travail et de l'environnement conformément aux règlements internationaux les plus qualifiés ;
- communiquer et diffuser les informations inhérentes à la santé, à la sécurité et aux droits du travail et de l'environnement aux partenaires internes et externes, en dialoguant avec ces derniers et en collaborant activement au niveau national et international avec les organismes institutionnels et académiques ;
- promouvoir l'emploi des technologies les plus avancées pour obtenir l'excellence en matière de protection de la santé des travailleurs, de sécurité du travail et de protection de l'environnement ;
- évaluer et réduire l'impact environnemental de ses produits et de ses services tout au long de leur cycle de vie ;
- utiliser les ressources de façon responsable, dans le but de réaliser un développement durable, respectueux de l'environnement et des droits des générations futures ;
- ne pas solliciter et ne pas encourager le recours au travail des mineurs et au travail obligatoire ;
- assurer l'égalité des chances et la liberté d'expression, en promouvant le développement de chaque individu ;
- s'opposer aux punitions corporelles, à la coercition mentale ou physique et aux abus verbaux ;
- respecter les lois et les réglementations industrielles prévues en matière d'horaire de travail et garantir que les salaires soient suffisants pour répondre aux besoins primordiaux du personnel ;
- établir et ne pas cesser d'appliquer les procédures nécessaires à l'évaluation et à la sélection des fournisseurs et des sous-fournisseurs sur la base de leur niveau de responsabilité sociale et environnementale ;
- ne tolérer aucune forme de corruption sous toute forme que ce soit, sous n'importe quelle juridiction, pas même lorsque des activités de ce genre sont admises et tolérées dans la pratique ou qu'elles ne font pas l'objet de poursuites judiciaires ;
- impliquer tous les niveaux de l'organisation et tous les salariés du Groupe en faisant en sorte que les responsabilités et les procédures opérationnelles soient définies de façon précise, judicieusement communiquées et clairement comprises.

Cette directive est diffusée à toutes les sociétés du Groupe et elle est rendue publique.

Pirelli s'engage à améliorer continuellement sa politique et ses programmes et à adopter des procédures, des règlements et des instructions capables d'assurer que les valeurs exprimées dans cette directive sont suivies dans le comportement de toutes les sociétés et dans celui de leurs salariés et de leurs collaborateurs.

Grâce à l'application de cette politique, Pirelli estime contribuer à donner aux générations d'aujourd'hui et de demain les conditions et les instruments utiles pour avoir une qualité de la vie.

**LE PRÉSIDENT**  
**Marco Tronchetti Provera**

\*La présente Politique actualise et substitue la " Politique pour la Santé, la Sécurité l'Environnement et la Responsabilité Sociale (Politique HSE & CSR)", émise et signée par le Président en mai 2004.